



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Bréchain-la-Ville

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du

arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

11/06/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- — — Limite de l'intercommunalité
- - - Limite de secteur
- - - Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique TVB
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 100m
- Recul 30m
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

- Élément patrimonial identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Bréchain-la-Ville	NUMERO	17	NATURE	Création d'une aire de stationnement près de la salle polyvalente	SURFACE	917 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Bréchain-la-Ville	NUMERO	18	NATURE	Aménagement d'un espace public	SURFACE	511 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Bréchain-la-Ville	NUMERO	19	NATURE	Création d'une aire de stationnement	SURFACE	502 m²

